



VENTE - Immobilier d'habitation

Prix Net Vendeur	Honoraires %
< à 90 000 €	11%
90 001 € à 125 000 €	10%
125 001 € à 169 000 €	9,5%
169 001 € à 189 000 €	9%
189 001 € à 220 000 €	8%
220 001 € et plus	7,5%

- L'Agent s'engage à respecter le barème ci-dessus. Le dépassement de ce barème est strictement interdite
- Facturation minimum 5000€ ttc
- Les honoraires sont à la charge du vendeur, sauf stipulation contraire prévue au mandat.

- Le barème pratiqué par l'agence ne peut jamais être dépassé : il est possible d'y déroger seulement à la baisse pour des affaires particulières et dans les limites pratiquées. Note de la DGCCRF suite à l'arrêté du 10/01/2017.

- 1/ La part des honoraires à la charge du locataire est d'au maximum 50% du montant total des honoraires.
- 2/ Le montant des honoraires à la charge du locataire ne peut dépasser les seuils du tableau ci-dessous.
- 3/ Le montant à la charge du bailleur correspond à la somme restante
(Total des Honoraires - Honoraires à la charge du locataire)

Zones*	Très tendue	Tendue	Reste du territoire
Montant maximum TTC**	10,80 € / m ²	9,00 € / m ²	7,20 € / m ²

*Zones définies par le décret du 01/08/2014

**Montants maximum légaux déduction faite de 10% au titre de la non rédaction du bail de location par ImmoForfait.

Les honoraires seront dus à la signature du bail de location et directement payés par le(s) locataires et le(s) bailleurs

www.ma-demeure.fr



VENTE - Immobilier commercial et d'entreprise

Prix Net Vendeur	Honoraires ht
< à 100 000 €	8 000 €
100 001 € à 200 000 €	18 000 €
200 001 € à 300 000 €	25 000 €
300 001 € à 500 000 €	35 000 €
> à 500 000 €	8 %

L'Agent s'engage à respecter le barème ci-dessus. Le dépassement de ce barème est strictement interdit.

LOCATION - Immobilier commercial et d'entreprise

Forfait Location TTC
Publicité / Recherche du locataire / Visite du locataire / Constitution du dossier
12% TTC du montant total des loyers des 3 premières années (1 ^{ère} période triennale)

Remarque : L'Agent n'est pas habilité à rédiger le bail commercial ni l'état des lieux.

Les honoraires seront dus à la signature du bail et directement payés par l'intéressé

www.ma-demeure.fr